

BUREAU INTERNATIONAL CATHOLIQUE DE L'ENFANCE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

9, rue du Delta

75009 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

BUREAU INTERNATIONAL CATHOLIQUE DE L'ENFANCE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

9, rue du Delta

75009 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de l'association BUREAU INTERNATIONAL CATHOLIQUE DE L'ENFANCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association BUREAU INTERNATIONAL CATHOLIQUE DE L'ENFANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 20 juin 2025

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

 *Jean-Yves Guyard*

Jean-Yves GUYARD

Bureau International Catholique de l'Enfance Bilan au 31 décembre 2024

ACTIF	Exercice 2024			Exercice 2023
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Logiciels				
Immobilisations corporelles	93 501	73 044	20 456	31 290
Installations Techniques, Matériel et outillage industriels				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	147 500	0	147 500	103 500
Immobilisations financières	50 825	0	50 825	50 580
Sépôts de garantie				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	291 826	73 044	218 782	185 369
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
Créances reçues par legs ou donations	933 200	0	933 200	549 700
Autres créances	40 314	0	40 314	80 522
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	5 062 032	0	5 062 032	4 966 758
Charges constatées d'avance	24 299	0	24 299	53 754
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 059 846	0	6 059 846	5 650 734
Ecarts de conversion Actif	4 461	4 400	61	275

PASSIF	Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	967 745	967 745
Report à nouveau	2 203 709	2 170 447
Excédent ou déficit de l'exercice	240 451	33 262
TOTAL FONDS PROPRES	3 411 905	3 171 454
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 080 700	653 200
Fonds dédiés	1 461 495	1 611 673
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES	2 542 195	2 264 873
DETTES		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	141 387	199 538
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	183 202	200 513
Autres dettes		
Produits Constatés d'avance		
Total	324 589	400 051
Ecarts de conversion Passif		

Bureau International Catholique de l'Enfance Compte de Résultat 2024

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	6 398	8 035
Produits de tiers financeurs	3 261 688	3 358 880
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	2 657 682	2 414 113
<i>Dons Manuels</i>	2 031 719	2 071 468
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	625 963	342 644
Contributions financières	604 006	944 767
Reprises sur amortissements , dépréciations, provisions et transferts de charges	0	0
Utilisations de fonds dédiés	1 015 698	792 040
Autres produits	7 831	3 156
Total	4 291 615	4 162 111
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	1 315 511	1 445 139
Aides financières	986 211	842 465
Salaires et charges sociales	950 173	875 962
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 833	6 102
Dotations aux provisions	0	0
Report en fonds dédiés	870 621	1 001 969
Autres charges	825	
Total	4 134 173	4 171 637
1. RESULTAT D'EXPLOITATION	157 442	-9 526
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	115 551	83 930
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES		
Différences négatives de change	18 858	36 806
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
2. RESULTAT FINANCIER	96 694	47 125
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	254 136	37 599
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	4 387
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	6 524
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	-2 137
5. IMPÔT	13 685	2 199
EXCEDENT OU DEFICIT	240 451	33 262

Bureau International Catholique de l'Enfance

ANNEXE

au bilan, au compte de résultat et au compte de résultat par origine et destination

Exercice de 12 mois du 01/01/2024 au 31/12/2024

I. PRESENTATION GENERALE DU BICE

Le Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE) est une association loi de 1901 de droit français fondée en janvier 1948.

La mission sociale du BICE, inspirée par les valeurs de l'Évangile, est de promouvoir la dignité et les droits de l'enfant en s'appuyant sur la *Convention de l'ONU relative aux Droits de l'Enfant*. Le BICE mène une action de représentation internationale, coordonne les projets sur le terrain menés par ses partenaires et constitue un lieu de rencontres, d'échanges, de recherche et de sensibilisation du public sur les questions intéressant les droits de l'enfant.

Les bureaux du BICE sont situés au siège social à **Paris** et à **Genève**.

Le rôle du BICE est de constituer un réseau d'organisations auxquelles il apporte ses expériences et réflexions sur les droits de l'enfant, et avec lesquelles il met en œuvre des programmes qu'il conçoit et coordonne.

Cette mise en œuvre est assurée d'une part par les membres et partenaires qui mettent leurs moyens humains et matériels au service du programme concerné, d'autre part par les moyens humains du BICE qui la coordonne.

Ces programmes sont financés par la générosité du public pour les moyens du BICE, et par les bailleurs de fonds qui financent une part des coûts des membres et partenaires, directement ou par l'intermédiaire du BICE.

Le coût global des programmes coordonnés par le BICE n'est ainsi que partiellement reflété dans ses comptes qui n'intègrent ni les subventions versées directement aux membres ou partenaires ni les coûts internes encourus par eux.

Le BICE a constitué en 1987 une fondation de droit suisse « Pro BICE » qui « *a pour but, en utilisant toutes les ressources dont elle dispose, d'apporter une aide directe et indirecte, en particulier financière, technique et juridique, en tous lieux aux programmes et actions et, en général, au fonctionnement du BICE ainsi qu'aux programmes, actions et autres activités d'organisations ou associations sans but lucratif proposés par ce dernier* » (Art 2 des Statuts)

Au 31 12 2024 les fonds propres de la fondation sont de 863 KCHF.

II. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le résultat du BICE pour l'exercice 2024 ressort en excédent de 240 K€ contre 33 K€ en 2023. Les legs et donations a été se sont élevés à 621 K€ contre 343 K€ en 2023.

Le niveau de ces legs ainsi que celui des fonds propres a permis d'affecter sur décision du conseil et du bureau un montant de 300 K€ à divers projets (contre 250 K€ en 2023) .

III PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

En application du code de commerce français, les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Le BICE applique les dispositions du plan comptable général des associations.

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles et méthodes comptables applicables en France, conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, sous réserve des dispositions particulières figurant dans le règlement ANC n° 2018-06.

En application du règlement ANC 2022-04 est présenté un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger.

1°) Fonds dédiés

Les fonds reçus pour les projets, qu'il s'agisse de fonds provenant de collectes spécifiques, de subventions affectées à un projet ou de dons destinés à un ou plusieurs projets, font l'objet d'une dotation à un fonds dédié pour le montant non encore dépensé à la clôture de l'exercice.

Pour les fonds résultant de la collecte, des frais directs de collecte peuvent être déduits des montants reçus pour le calcul des fonds dédiés. Pour les subventions reçues, il n'est pas déduit de frais pour le calcul des fonds dédiés, à moins qu'ils aient été explicitement acceptés par le bailleur de fonds ou le donateur.

2°) Fonds reportés liés aux legs

En application des règles comptables les legs dont le BICE a été avisé mais qu'il n'a pas encore encaissés sont, sous certaines conditions, qu'il s'agisse de montants espèces ou du produit estimé de la vente d'immeubles, inscrits dans les comptes mais différés dans un compte de fonds reportés en attente de leur encaissement.

3°) Enregistrement des dons

Le BICE clôture ses comptes au 31 décembre, période traditionnelle de collecte élevée.

Conformément à une pratique reconnue des Associations, et de manière constante avec la pratique retenue lors des clôtures précédentes, les dons datés de décembre 2024 mais encaissés en janvier 2025 ont été recensés. Leur montant est inscrit en disponibilités (valeurs à l'encaissement) pour un montant de 284 K€ au 31 12 2024 contre 211 K€ au 31 12 2023.

4°) Immobilisations

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition selon la méthode des coûts historiques. Les amortissements sont calculés linéairement en fonction de la nature du bien et de la durée estimée d'utilisation.

Les principales durées d'utilisation sont de 3 ans pour les logiciels, site internet, matériel bureautique et de 5 ans pour les mobiliers, installations et aménagements .

Les immeubles reçus en legs sont destinés à être cédés. Dans l'attente de ces cessions l'estimation de la part revenant au BICE est inscrite en immobilisations.

5°) Les créances et stocks

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Des provisions sont constituées lorsque leur récupération est jugée aléatoire.

Les sommes dues au BICE au titre des legs qui lui ont été consentis sont inscrites dans les comptes de créances.

Compte tenu de leur faible valeur, les stocks de cartes de vœux vendues aux donateurs ou les enveloppes prépayées ne sont pas valorisés.

6°) Les opérations en devises

Les transactions en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En l'absence de créances et dettes en devises, les comptes bancaires en devises font l'objet en fin d'exercice d'une réévaluation au taux de clôture, l'écart étant constaté dans le compte de résultat.

7°) La conversion des comptes de l'établissement suisse

Les comptes de bilan de l'établissement suisse sont convertis au cours de clôture et le compte de résultat au cours moyen de l'exercice 2024. L'écart en résultant est inscrit en perte de change (pour l'écart bilan compte de résultat) et en écart de conversion actif pour l'écart des comptes de liaison entre les bureaux de Paris et Genève

8°) Fonds associatif

La totalité du fonds associatif est exempte de droit de reprise.

9°) Engagements pris en matière de pensions et retraites

Aucun salarié ou dirigeant ne bénéficie d'engagements de la part du BICE en dehors des contributions réglementaires. La seule convention collective applicable, qui concerne l'établissement français, prévoit une indemnité de départ en retraite de montant identique à l'indemnité conventionnelle de licenciement. Le taux de rotation important du personnel et sa moyenne d'âge peu élevée rendent inutile la constitution d'une provision pour départs en retraite.

10°) Engagement de crédit-bail

Néant

11°) Mode d'établissement du Compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi des ressources issues de la générosité du public

Ces deux tableaux sont présentés en conformité avec le règlement ANC 2018-06.

Ils présentent de manière analytique les ressources du BICE selon leur origine et les emplois selon leur destination (missions sociales et statutaires, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement et autres charges). Le résultat apparaissant au Compte de résultat par origine et destination est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat.

Il présente également de manière distincte les ressources issues de la générosité du public et l'emploi qui en est fait.

Répartition des Charges

La ventilation des emplois dans les différentes rubriques a nécessité la répartition des charges comptabilisées par nature (frais externes, frais de personnel...). Cette ventilation est effectuée à l'aide de la comptabilité analytique pour les frais directement affectables et d'une répartition des charges indirectes pour les autres frais.

Frais directement affectés

- Les charges salariales sont affectées aux missions sociales (actions sur le terrain et autres missions sociales), aux frais de recherche de fonds, de communication ou de gestion en fonction d'une estimation de la quote-part du temps de chaque membre du personnel affectée à chacune de ces activités,
- Les subventions versées à nos partenaires à l'étranger pour les actions sur le terrain et les frais directs du BICE relatifs à ces actions,
- Les frais de mailings (honoraires, impression, routage, affranchissement) et de traitement des dons reçus,
- Les frais de communication,
- Les frais de gestion administrative, comptable et statutaire.

Frais indirectement affectés

Ces frais sont les frais généraux du BICE autres que ceux directement affectables (frais de locaux, frais informatiques...) qui sont répartis, pour chacun des deux bureaux, au prorata de la répartition des coûts salariaux affectables.

IV INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE BILAN

1°) Actif immobilisé : 337782 € net

Les immobilisations d'exploitation nettes représentent 20 K€, au 31 décembre 2024. Elles n'ont été mouvementées que des amortissements de 11 K€.

Les dépôts et cautionnements des locaux et des cartes bancaires (51K€) n'ont été mouvementés que par la variation du CHF

Les biens reçus en legs et destinés à être cédés : 147.500 € sont l'estimation de la part du BICE dans la valeur de six immeubles reçus en legs avec d'autres associations.

2°) Créances reçues par legs : 933.200 €

Ces créances correspondent aux montants légués en attente d'encaissement de la part des notaires.

3°) Autres créances : 40.314 €

L'ensemble des autres créances a une échéance de moins d'un an. Elles comprennent à hauteur de 20 K€ les intérêts courus sur deux comptes à terme.

4°) Valeurs mobilières de placement : néant

5°) Disponibilités : 5.062.032 €

Elles comprennent :

- Les dons 2024 encaissés en janvier 2025 pour 284 K€
- Un compte sur livret ouvert en France pour le maximum légal (88 K€ intérêts inclus)
- Deux comptes à terme à échéance 2025 pour 3.500 K€
- Les liquidités pour 1.190 K€

6°) Charges constatées d'avance : 24.299 €

Il s'agit de charges d'exploitation comptabilisées par avance en 2024, principalement liées aux frais de collecte

7°) Tableau de variation des fonds propres

Evolution des fonds propres	Au 31/12/2023	Affectation résultat	Résultat 2024	Au 31/12/2024
Fonds associatif	967.745			967.745
Report à nouveau	2.170.447	33.262		2.203.709
Résultat de l'exercice	33.262	-33.262	240.451	240.451
Total fonds propres	3.171.454	0	240.451	3.411.905
<i>Dont générosité du public</i>	<i>1.519.071</i>		<i>106.049</i>	<i>1.625.120</i>

Les fonds propres n'évoluent d'un exercice sur l'autre que par l'affectation au report à nouveau du résultat de l'année précédente et par la constatation du résultat de l'exercice.

Ils ne comprennent ni écart de réévaluation ni subvention d'investissement

8°) Les fonds reportés liés au legs : 1.080.700 €

	Total
Au 31 décembre 2023	653.200
Reprise legs encaissés en 2024	-120.000
Nouveaux legs en attente	547.500
Au 31 décembre 2024	1.080.700

Les legs en attente sont composés au 31 décembre de 147.500 € de biens immobiliers et 933.200 de créances

9°) Les fonds dédiés pour 1.461.495 €

	Total
Au 31 décembre 2023	1.611.673
- Ressources utilisées en 2023	1.015.698
+ Ressources 2023 restant à utiliser	870.621
Ecart de change	-5.101
Au 31 décembre 2024	1.461.495

Les fonds dédiés comprennent 22 K€ non utilisés depuis plus de 2 ans.

10°) Dettes : 324.589 €

Toutes les dettes ont une échéance à moins d'un an.

V INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

2024 en €	En France	A l'étranger	Total 2023	Total 2023
Dons manuels	2.031.719		2.031.719	2.071.468
Legs et donations	625.963		625.963	342.644
Contributions financières	367.750	236.256	604.006	944.767
Cotisations membres		6.398	6.398	8.035
Autres recettes	122.621	761	123.382	91.473
Utilisation des fonds dédiés	839.048	176.650	1.015.698	792.040
Total	3.987.101	420.065	4.407.166	4.250.427
Rappel 2023	3.728.006	522.421	4.250.427	

Tableau d'analyse des legs et donations

2024 en €	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	305.739
Montant perçu au titre des legs ou donations	320.224
Plus nouveaux legs	547.500
Report en fonds reportés des nouveaux legs	-547.500
Legs et donations au compte de résultat	625.963

Rapprochement du compte de résultat avec le compte de résultat par origine et destination (CROD)

Produits d'exploitation	3.275.917
Produits financiers	115.551
Produits exceptionnels	0
Report des ressources	1.015.698
Total des produits du compte de résultat	4.407.166
Divers reclassements produits et charges	-9.046
Total des ressources figurant au CROD	4.398.120

VI COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Ce compte est présenté à la suite de la présente annexe.

Exprimées en % du total des ressources les charges du Bice sont les suivantes :

En milliers d'euros	2024	% 2024	% 2023
Ressources (dons, legs, subventions et autres)	3.379		
Utilisations des fonds dédiés aux missions sociales	1.019		
Total Ressources	4.398	100%	100%
Missions sociales réalisées	1.856	42.2%	42.2%
Report en fonds dédiés aux missions sociales	871	19.8%	23.6%
Sous Total missions sociales	2.727	62.0%	65.8%
Frais de recherche de fonds	1.010	23.0%	24.3%
Frais de fonctionnement	407	9.2%	9.0%
Impôt sur les bénéfiques (revenus financiers)	14	0.3%	
Résultat	240	5.5%	0.9%

La structure de ces ratios est directement liée à la nature des activités du Bice qui conçoit et coordonne des programmes (Justice Juvénile, Bientraitance, Education...) réalisés par les organisations membres et partenaires, et dont une part importante des financements ne transitent pas par le Bice comme pour les projets directement soutenus.

Le coût total de ces programmes est en effet bien supérieur à celui pris en charge par le seul Bice qui ne comprend pas ceux de ces organisations financés sur leurs propres fonds propres ou par des bailleurs qui leur versent directement les fonds.

Pour l'utilisation des seules ressources provenant de la générosité du public, présenté à la suite de la présente annexe, les éléments sont les suivants :

Année 2024	en milliers €	%
Produits de la générosité du public	2.652	83%
Reprise des fonds dédiés	549	17%
Total ressources	3.201	100%
Missions sociales	1.245	39%
Dotations aux fonds dédiés	441	14%
Frais de recherche de fonds	1.010	32%
Frais de fonctionnement	399	12%
Total emplois	3.095	97%
<i>Résultat</i>	<i>106</i>	<i>3%</i>

Compte tenu du modèle économique du Bice (cf § I), la lecture de l'utilisation des fonds provenant de la générosité du public ne peut se faire sans se référer à l'utilisation du total des ressources

VII AUTRES INFORMATIONS

7.1 EFFECTIFS

Salariés

Au 31 décembre 2024, le BICE employait 11 personnes, toutes à temps plein, dont 7 à Paris et 4 à Genève.

Bénévoles

Le Président, le Trésorier et la représentante auprès de l'Unesco apportent bénévolement leur concours au BICE. En l'absence de suivi de leur temps leur contribution ne peut être valorisée .

7.2 INFORMATIONS DIVERSES

Le montant global des rémunérations versées aux trois principaux dirigeants (Président, Secrétaire Générale, Trésorier) n'est pas communiqué car il reviendrait à donner une information individuelle.

Le montant global des rémunérations de toute nature versées aux trois et cinq salariés les mieux rémunérés au cours de l'exercice s'élève respectivement à 315 et 458 K€.

Les frais remboursés aux administrateurs en 2024 s'élèvent à moins de 5 K€ et aucun montant forfaitaire n'est remboursé aux administrateurs.

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes pour l'audit des comptes annuels est de 23 K€ TTC au titre de l'exercice 2024.

7.3 AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER

Les dons issus de la générosité du public sont dans leur totalité collectés en France, l'établissement de Genève ne procédant à aucune collecte de fonds.

Les subventions et autres concours financiers provenant de l'étranger sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Etat du contributeur	Total avantages et ressources en €
Suisse	227.240
Italie	10.000
Portugal	18.000

Le détail de ces montants est disponible sur simple demande.

7.4 ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

Au 31 décembre 2024, les engagements reçus des bailleurs de fonds pour le financement des dépenses des programmes s'élèvent à 786 K€.

En contrepartie l'engagement du Bice est de réaliser les projets ainsi financés.

VIII EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

Bureau International Catholique de l'Enfance COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 652 147	2 652 147	2 574 045	2 574 045
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	2 651 810	2 651 810	2 413 887	2 413 887
- Dons manuels	2 031 005	2 031 005	2 071 243	2 071 243
- Legs, donations et assurances-vie	620 806	620 806	342 644	342 644
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	337	337	160 157	160 157
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	419 669		368 688	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	293 401		276 541	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	126 268		92 147	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	310 605		508 359	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	1 015 698	548 817	792 040	517 216
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	1 856 282	1 245 022	1 793 221	1 430 541
1.1 Réalisées en France	174 743	174 743	196 556	196 556
- Actions réalisées par l'organisme	174 743	174 743		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
1.2 Réalisées à l'étranger	1 681 540	1 070 280	1 596 665	1 233 985
- Actions réalisées par l'organisme	598 515	598 515	595 264	595 264
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	1 083 025	471 765	1 001 401	638 721
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 009 700	1 009 700	1 029 187	1 029 188
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 009 700	1 009 700	1 029 187	1 029 188
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	407 382	398 789	383 292	383 292
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	13 685		2 199	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	870 621	441 404	1 001 969	474 535
TOTAL	4 157 670	3 094 915	4 209 870	3 317 556
EXCEDENT OU DEFICIT	240 451	106 049	33 262	-226 296

Bureau International Catholique de l'Enfance Compte d'Emploi des Ressources issues de la générosité du public

EMPLOIS PAR DESTINATION	2024	2023	RESSOURCES PAR ORIGINE	2024	2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	1 245 022	1 430 541	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 652 147	2 574 045
1.1 Réalisées en France	174 743	196 556	1.1 Cotisations sans contrepartie		
-Actions réalisées par l'organisme	174 743	224 113	1.2 Dons, legs et mécénats	2 651 810	2 413 888
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	2 031 005	2 071 243
1.2 Réalisées à l'étranger	1 070 280	1 233 985	- Legs, donations et assurances-vie	620 806	342 644
-Actions réalisées par l'organisme	598 515	595 264	- Mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	471 765	638 721	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	337	160 157
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 009 700	1 029 188			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 009 700	1 029 188			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	398 789	383 292			
TOTAL DES EMPLOIS	2 653 511	2 843 021	TOTAL DES RESSOURCES	2 652 147	2 574 045
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	441 404	474 535	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	548 817	517 216
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	106 049		DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		226 296
TOTAL	3 200 964	3 317 556	TOTAL	3 200 964	3 317 557
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 519 071	1 745 367
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public (-)	106 049	-226 296
			Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 625 120	1 519 071